



Le parc naturel régional des caps et marais d'Opale se situe dans le Département du Pas-de-Calais à cheval entre les communes de Boulogne-sur-mer, Calais et Saint-Omer. Le syndicat mixte du parc comprend 154 communes adhérentes dont 12 communes littorales. La façade maritime du parc s'étend de la commune de Sangatte Blériot -Plage au nord jusque la commune de Dannes au sud du territoire. Le projet de territoire se concrétise par une charte signée par les acteurs locaux et cela, pour une durée de 15 ans. Celle-ci comporte un volet spécifique à la façade littorale.

Contact :

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

24 rue principale BP 22 F-62142 Le Wast

info@parc-opale.fr

T +33 1 21 87 90 90

De l'importance de l'interface Terre-Mer pour le parc naturel régional

EN BREF.

Le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède une façade littorale aux enjeux multiples et variés. Sur plus de 40 km de linéaire et à cheval sur 12 communes, le littoral du PNR est remarquable par la richesse de son patrimoine, la diversité des paysages, l'importance de la fréquentation touristique et la présence forte de l'activité agricole en bord de mer.

Avec 70% du linéaire côtier naturel ou agricole, la préservation des paysages l'aménagement équilibré et l'artificialisation limitée de la façade littorale est un enjeu fort posé par l'ensemble des acteurs.

Avec une biodiversité remarquable à l'échelle de la Région (3/4 des espèces patrimoniales de la Région s'y trouvent représentées), cet espace est historiquement un territoire où les partenaires de la gestion des espaces naturels (Conservatoire du Littoral, Département du Pas-de-Calais) se sont fortement mobilisés.

Une très forte fréquentation touristique essentiellement concentrée sur le secteur des deux caps a contribué à l'émergence d'outils de gestion de la fréquentation tel que le démarche Grand Site de France.

Cette fréquentation littorale fait écho à un trafic maritime du détroit du Pas-de-calais en forte augmentation (plus de 500 navires/jour)

Il s'agit, par ce cahier d'acteur, de rappeler l'impact des activités sur cet espace intermédiaire entre la Terre et la mer.



L'orientation 16 de la charte du parc s'articule autour de deux grands axes : l'aménagement équilibré de l'espace et l'accueil du public.

Axe 1 : Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral du parc

La charte du parc précise qu'une attention particulière sera portée :

- **aux risques liés** à l'érosion côtière, à l'élévation du niveau de la mer, à la submersion marine et aux pollutions maritimes, et à leurs conséquences sur les vocations d'occupation du sol. Plusieurs secteurs du littoral connaissent notamment des phénomènes d'érosion importants (Wissant, Ambleteuse etc...). Il s'agit collectivement de pouvoir faire face à ce défi et expérimenter des solutions fondées sur la nature et sur des stratégies d'adaptation.

- **au maintien de la qualité des eaux** rejetées dans le milieu marin, notamment via les fleuves côtiers de la Slack, du Wimereux et de la Liane. Cet aspect conditionne le maintien des activités touristiques, halieutique et conchylicole, et plus globalement de la biodiversité marine

- **à la remise à disposition de logements** destinés à maintenir la population permanente dans les communes littorales, où les résidences secondaires et la location ont tendance à rendre le foncier rare et cher avec pour conséquence, pour les habitants, la quasi-impossibilité de s'installer sur le littoral.

- **Au maintien d'un tissu urbain compatible** avec la qualité paysagère des lieux et la capacité d'accueil des sites

- **au respect du patrimoine architectural existant**

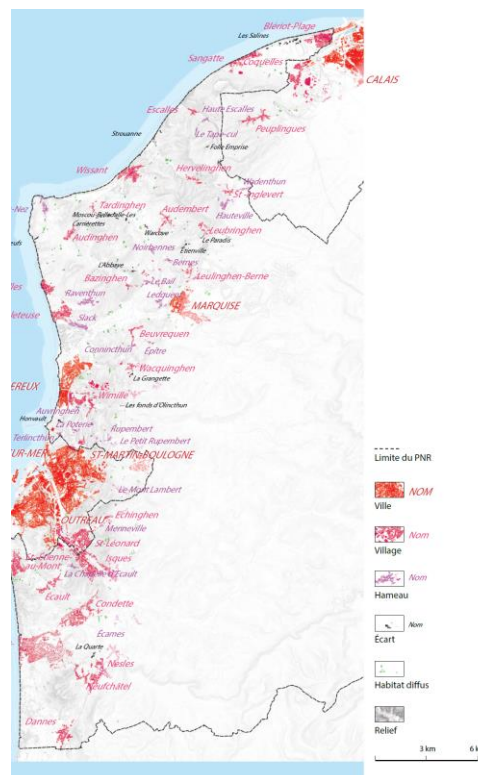
- **à la réflexion autour de la capacité d'accueil touristique** des communes (habitat, hébergement, stationnement, traitement des eaux etc...) et aux moyens à mettre en oeuvre pour la rendre compatible avec la qualité de vie pour les habitants et la préservation des richesses patrimoniales

- **aux conditions du maintien et de renforcement d'une agriculture plus durable**, garante des paysages et de la maîtrise du foncier agricole

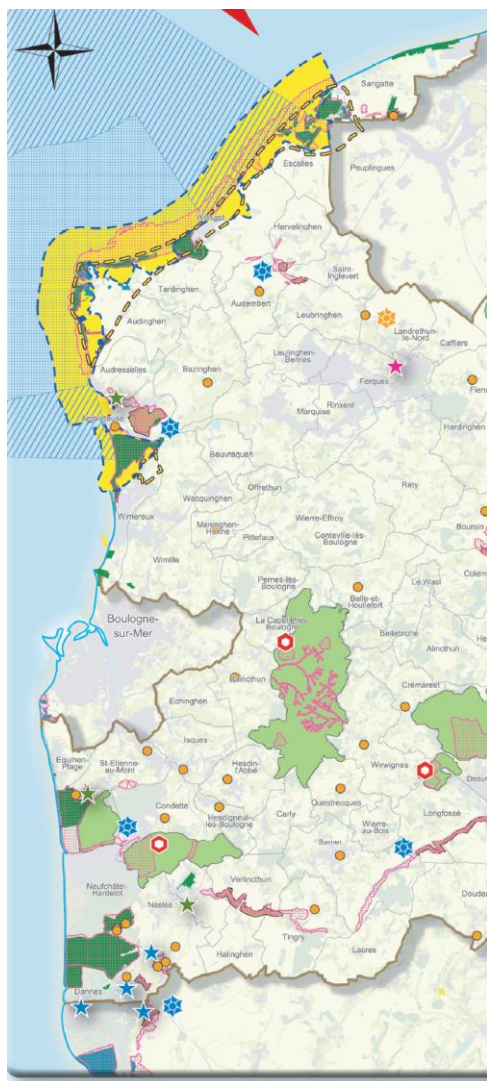
- **à la préservation et la confortation des coeurs de biodiversité** et à la création des connexions écologiques entre ces espaces.

A la définition d'une capacité d'accueil globale de cet espace en adéquation avec la fragilité des Milieux.

Cette juste capacité d'accueil devrait, dans l'idéal, être calculée préalablement à toute initiative de développement touristique ou urbain, sur le littoral.



Façade littorale du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale- (espaces urbanisés)



Façade littorale du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale- (*mesures de protection et de gestion des milieux*)

Axe 2 : Améliorer l'accueil des visiteurs et le cadre de vie des habitants

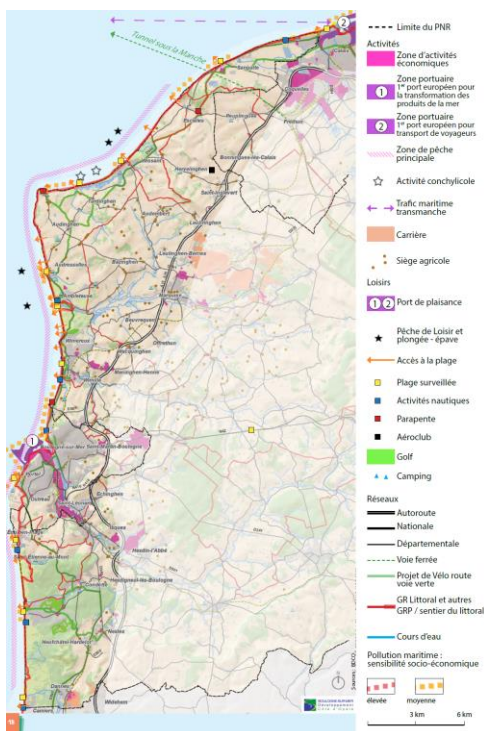
Au-delà de la qualité des paysages et de l'environnement général du littoral, qui attire sur les sites un public toujours plus nombreux, il paraît nécessaire de poursuivre le travail sur la qualité de l'accueil des visiteurs et sur les déplacements en s'appuyant sur la qualité patrimoniale du territoire. Cette stratégie s'appuie sur la notion de découverte alternative conduisant à une nouvelle réflexion sur la mobilité et la gestion des flux de visiteurs, avec

des expérimentations sur des espaces sans voitures.

La charte du parc précise qu'une attention particulière sera portée aux expérimentations suivantes :

- Développement des modes doux de découverte (achèvement de la vélo-route du littoral, mise en place de liaisons douces entre les villages et les différents sites attractifs etc...)
- Développement d'une alternative à la voiture pour la découverte des sites
- Renforcement des démarches de qualité des équipements et hébergements
- Mise en place de démarches d'audit environnemental des lieux d'accueil et hébergements touristiques,
- Mise en place d'inventaires et de dispositifs d'interprétation des patrimoines des différentes sites naturels, culturels et bâtis
- Renforcement de l'accessibilité des milieux naturels des villes et des espaces récréatifs
- Mise en réseau des équipements d'accueil du public
- Valorisation du littoral du parc naturel au travers de démarche de labélisations (GéoPark, Grand Site de France, RAMSAR etc..)

Ces expérimentations doivent contribuer fortement, par une approche plus sobre, à atteindre les objectifs de transition écologique et énergétique.



Façade littorale du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale- (principales activités présentes sur l'interface)

CONCLUSION

Le territoire littoral du Parc naturel régional est et sera confronté, dans les années à venir, à la nécessité de s'adapter aux changements. La préservation du patrimoine naturel, géologique et paysager du territoire labellisé PNR est un axe fort de la charte du territoire. Notre littoral est doté d'une véritable diversité de paysages, d'ambiances et de points de vue qu'il est indispensable de préserver.

Cette qualité paysagère est un facteur d'attractivité touristique majeur qui peut générer une sur fréquentation qui se doit d'être gérée.

Cette attractivité se traduit également par une pression foncière importante qu'il est indispensable de maîtriser. La dynamique des marchés du foncier et de l'immobilier est souvent à l'origine d'une trop forte tendance au phénomène d'exclusion sociale.

L'ensemble de ces expérimentations menées par le territoire et l'ensemble des acteurs de la charte contribue modestement à diminuer les impacts sur le milieu marin.

Celles-ci sont néanmoins indispensables à la prise de conscience de l'importance de préserver ces espaces et cette qualité de vie, dans une démarche d'adaptation et d'amélioration de la résilience du territoire.

